

ARRIVEE

17 NOV. 2015

SATU



*mémoire et solidarité*

*Pôle des sépultures de guerre  
et des hauts lieux de la mémoire nationale  
Zone Artisanale  
80340 BRAY SUR SOMME*

*☎ : 03.22.76.17.72  
Télécopie : 03.22.76.17.71  
sepultures80@wanadoo.fr*

*Affaire suivie par Mme Delpierre*

Bray-Sur-Somme, le 16 novembre 2015

Le Directeur,

à

Monsieur le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer  
Service Aménagement du Territoire et Urbanisme  
Bureau de la Planification des Territoires  
Centre Administratif Départemental  
1, boulevard du port  
80026 AMIENS CEDEX 1

**OBJET**

Commune de Novion  
Porter à connaissance pour la révision du PLU

**REFERENCE** :2015-104 – courrier du 9 novembre 2015

**Affaire suivie par:** Francis VARE

Conformément aux instructions contenues dans la lettre rappelée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que dans la commune concernée, n'est situé aucun cimetière dont mon Département Ministériel est le service attributaire.

P/Le Directeur,  
Le Chef de Secteur

O. QUINTIN





CENTRE NATIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE  
Délégation régionale – CRPF NORD-PAS de CALAIS PICARDIE

Amiens, le lundi 9 novembre 2015

DDTM de la Somme  
Monsieur VARE

N/Réf. : BH/FXV/SH n°1205  
Dossier suivi par : Monsieur VALENGIN  
V/Réf. :

**Objet** : Plan Local d'Urbanisme

Monsieur,

Vous nous avez informé d'un projet de Plan Local d'Urbanisme pour la commune d'Oust Marest.

Pour vous aider dans la rédaction du PLU, je joins au présent courrier une note établie par nos soins concernant « les espaces boisés dans les PLU et POS ».

J'ajoute que pour des raisons de gestion de priorité, nous n'avons malheureusement pas les moyens de participer à toutes les réunions intercommunales que vous organiserez sur ce sujet. Néanmoins, je reste intéressé pour être destinataire des comptes rendus de réunions que vous serez amenés à rédiger et je me permettrai, le cas échéant, de vous transmettre mes éventuelles remarques.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur,

B. HEOIS



## LES ESPACES BOISES DANS LES PLANS LOCAUX D'URBANISME & PLANS D'OCCUPATION DES SOLS TEXTES DE REFERENCE

Code rural - Article L. 112-3

Code de l'urbanisme – notamment articles L. 130-1 et suivants, R. 130-1 et suivants

### OBJECTIFS

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Nord - Pas-de-Calais - Picardie est confronté à une livraison quasi-quotidienne de projets de plans locaux d'urbanisme (PLU) en provenance des cinq départements du Nord de la France. Une part non négligeable de ces PLU contient des dispositions manifestement illégales telles que celles que nous avons rassemblées sous le titre « erreurs à éviter ».

Le but de la présente note est de rappeler les modalités d'application du droit de l'urbanisme aux espaces forestiers et formations boisées :

- objet des plans locaux d'urbanisme,
- dispositions qu'ils peuvent prendre en ce qui concerne l'occupation des espaces forestiers,
- et, pour ces mêmes espaces forestiers, domaines dans lesquels le code de l'urbanisme n'intervient pas directement,
- recommandations qu'ils peuvent inclure dans les règlements d'urbanisme, sous réserve de les justifier clairement.

Cette note rassemble donc les recommandations et propositions du Centre régional de la Propriété Forestière.

### REMARQUE PREALABLE

Différentes législations ont institué des régimes particuliers (interdictions, autorisations administratives ou déclarations préalables) : monuments historiques, sites classés, ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager), etc.

La présente note a pour objectif d'informer les collectivités sur ces législations particulières lorsqu'elles sont applicables aux espaces forestiers.

En revanche, chacune de ces législations et, pour certaines d'entre elles, chacun des sites concernés font l'objet de règles et de procédures spécifiques. Il était donc impossible, dans une note de portée générale de faire état de toutes ces dispositions.

**La politique forestière relève de la compétence de l'Etat, comme le précise l'article L 121-1 du Code Forestier. Une commune ne peut donc, dans son PLU, édicter des règles de gestion sylvicoles applicables aux forêts privées et publiques.**

### CONTENU OBLIGATOIRE DES PLU

L'article L. 112-3 du code rural (repris par l'article R. 123-17 du code de l'urbanisme) dispose que :

« Les schémas directeurs, les plans d'occupation des sols ou les documents d'urbanisme en tenant lieu et les documents relatifs au schéma départemental des carrières **prévoyant une réduction des espaces agricoles ou forestiers** ne peuvent être rendus publics ou approuvés qu'après avis de la chambre d'agriculture, de l'Institut national des appellations d'origine dans les zones d'appellation d'origine contrôlée et, le cas échéant, du **centre régional de la propriété forestière**. »

- ⇒ **Il convient donc de préciser explicitement dans ces documents s'ils comportent une réduction des espaces agricoles ou forestiers.**

Cet article du code rural s'impose aussi aux collectivités ou services de l'État lorsqu'ils préparent schémas directeurs, plans d'occupation des sols ou documents d'urbanisme, ou schéma départemental des carrières.

Il est suggéré aux mairies de s'appuyer sur la nature de culture telle qu'elle figure à la matrice cadastrale ou de faire effectuer un état initial et un état final.

L'article L. 146-6 du code de l'urbanisme (dans le chapitre portant dispositions particulières au littoral) dispose que :

Le plan local d'urbanisme **doit** classer en espaces boisés, au titre de l'article L. 130-1 du présent code, les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes, après consultation de la commission départementale des sites.

- ⇒ **Il convient donc, dans les communes soumises à la loi littoral, de déterminer les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune ou du groupement de communes et de les classer en espaces boisés.**

## CONTENU SOUHAITABLE

La région Picardie est parmi les moins boisées de France (17% contre 27% au niveau national) avec cependant des disparités importantes selon les départements (Aisne 18% ; Oise 22% ; Somme 9,2%). La région Nord Pas-de-Calais est la moins boisée (Nord : 8,7% ; Pas-de-Calais : 7,5% ). Ces données départementales masquent toutefois le fait que certaines parties de la région sont très faiblement boisées : le tiers supérieur du bassin de la Somme est, par exemple, une des zones les moins boisées de toute la France (3,5%).

**Il est donc souhaitable que les plans locaux d'urbanisme s'attachent à préserver les boisements constitués mais aussi et surtout les arbres hors forêt, haies et bosquets qui constituent des éléments essentiels du paysage et de la diversité.**

Les boisements à créer peuvent aussi être classés en EBC par le PLU s'il est estimé que leur présence adulte jouera un rôle primordial sur les plans paysagers, lutte contre l'érosion, brise vent, protection diverse... Dans les autres cas, ils seront classés en zone N.

Le PLU a pour effet :

- D'interdire le défrichement sur les parties de la commune classées en Espace Boisé Classé,
- D'encadrer l'urbanisation éventuelle et, d'une manière générale, de l'ensemble des zones forestières classés ou non en EBC,
- De permettre au propriétaire de demander l'échange de son terrain classé en EBC pour un terrain à bâtir apporté par la commune (Urb. L. 130-2).

Pour être efficace et ne pas prêter à contentieux en matière forestière, le PLU doit :

- Délimiter clairement les zones forestières et les espaces boisés classés à conserver (EBC),
- Y laisser la possibilité de construire les bâtiments nécessaires à la gestion et à l'exploitation de la forêt, dès lors que cette nécessité est avérée, les services de l'État étant à la disposition des maires pour les aider à évaluer cette nécessité,
- S'interdire toute prescription ou recommandation concernant la gestion ou l'exploitation des zones forestières.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Nord - Pas-de-Calais - Picardie et certaines Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt sont en mesure de fournir une délimitation des zones forestières sur orthophotos au 1/5.000ème.

Cependant, il est rappelé que la délimitation graphique des espaces boisés classés à conserver suffit à elle seule à leur conférer un caractère opposable.

## ERREURS A EVITER

### ***Classement en espace boisé à conserver (Urb. L. 130-1)***

L'article L. 130-1 du code de l'urbanisme dispose que :

« ...

Dans les bois, forêts ou parcs situés sur le territoire de communes où l'établissement d'un plan local d'urbanisme a été prescrit mais où ce plan n'a pas encore été rendu public, ainsi que dans tout espace boisé classé, les coupes et abattages d'arbres sont soumis à déclaration préalable, sauf dans les cas suivants :

- S'il est fait application des dispositions des livres I et II du code forestier ;
- S'il est fait application d'un plan simple de gestion approuvé, conformément à l'article L. 222-1 du code forestier ;
- Si les coupes entrent dans le cadre d'une autorisation par catégories de coupe définies par arrêté préfectoral, après avis du Centre Régional de la Propriété Forestière.

...»

- ⇒ **Les règlements des zones A & N des PLU ne doivent donc édicter ni interdiction ni obligation de déclaration de coupes et abattages, sauf à préciser que ces dispositions ne concernent pas les coupes entrant dans le cadre d'un plan simple de gestion agréé ni celles qui ont été autorisées par un arrêté préfectoral pris après avis du Centre Régional de la Propriété Forestière.**

## **Clôtures (Urb L. 441-2)**

L'article L. 441-2 du code de l'urbanisme dispose (2<sup>ème</sup> alinéa) que « l'édification des clôtures habituellement nécessaires à l'activité agricole ou forestière n'est pas soumise à la déclaration prévue à l'alinéa 1<sup>er</sup> du présent article ».

- ⇒ **Les règlements des zones A & N des PLU ne doivent donc édicter ni interdiction ni obligation de déclaration des clôtures ni prescription sur la nature de celles-ci, sauf à préciser que les clôtures habituellement nécessaires à l'activité agricole ou forestière ne sont pas soumises à déclaration.**

## **Type d'occupation**

Les défrichements ne sont pas des occupations ni des utilisations du sol.

- ⇒ **Il n'est donc pas possible de les mentionner dans les articles 1 et 2 des règlements portant sur les types d'occupation ou d'utilisation du sol interdits ou soumis à conditions spéciales.**

**Il est rappelé qu'en matière de défrichement, dans un PLU, seul le classement en EBC produit un effet réglementaire.**

## **Choix des essences en plantation**

Le législateur n'a pas donné aux autorités prescrivant ou établissant des PLU la possibilité d'interdire ou de prescrire les types d'essences autorisés en plantation.

- ⇒ **L'article R123-9 11° concerne les obligations imposées aux constructeurs en matière de plantations ; ces obligations ne sont donc pas opposables aux autres propriétaires ou locataires de terrains non bâtis, en particulier, en zone A ou N aux propriétaires ou exploitants agricoles et forestiers.**
- ⇒ **Les articles 13 des règlements doivent également s'abstenir de toute interdiction ou prescription qui pourrait prêter à contentieux, mais aussi éviter des recommandations qui pourraient prêter à confusion. Des recommandations sont possibles mais elles doivent être justifiées de façon explicite.**
- ⇒ **A fortiori, il convient d'éviter les notions d'essences « régionales », « locales » ou « indigènes », notions n'ayant fait l'objet d'aucune définition juridique ou scientifique stable.**

## **Abus de classement en EBC**

Trop souvent, les bureaux d'étude classent systématiquement en EBC tout bois, forêt, bosquet. Ces classements peuvent être très contraignants pour le propriétaire car toutes les coupes sylvicoles sont soumises à déclaration excepté s'il y a un PSG agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière ou si les coupes entrent dans les catégories définies par arrêté préfectoral .

Par ailleurs, le classement en EBC est inutile pour les propriétés boisées de surface supérieure à 4 ha (qui peut être de 0,5 ha pour certaines communes) car il se superpose à l'arrêté préfectoral qui fixe les seuils d'autorisation de défrichement.

Les mairies qui reçoivent les déclarations préalables ne disposent pas des compétences nécessaires pour juger de l'intérêt ou non d'une coupe qui est destinée à améliorer le peuplement ou en assurer le renouvellement : il existe d'ailleurs de nombreuses catégories de coupes (amélioration, éclaircie, renouvellement, balivage...) en fonction des objectifs recherchés par ces coupes.

**En conclusion, le classement EBC, s'il s'avère nécessaire, doit surtout concerner les haies, parcs, boisements de surface inférieure à celle fixée par l'arrêté préfectoral en vigueur dans le département concernant le défrichement (généralement 4 ha) ou bien la commune peut-elle avoir recours à l'article L 123-1-5 alinea 7 pour les seuls espaces boisés non forestiers en édictant des règles particulières pour ces espaces tandis que pour les espaces boisés forestiers, seul l'article 130-1 peut être utilisé car la politique forestière relève de la compétence de l'Etat, comme le précise l'article L 121-1 du Code Forestier.**





## Commune de Nouvion (80598) - Dossier complet

### :: Chiffres clés Évolution et structure de la population

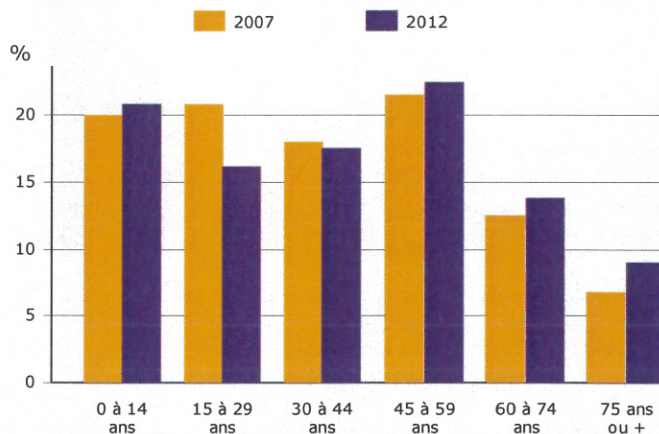
#### Commune de Nouvion (80598)

##### POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>1 264</b>	<b>100,0</b>	<b>1 232</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	264	20,9	247	20,0
15 à 29 ans	205	16,2	258	20,9
30 à 44 ans	223	17,6	224	18,1
45 à 59 ans	284	22,5	266	21,6
60 à 74 ans	175	13,8	154	12,5
75 ans ou plus	114	9,0	84	6,8

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

##### POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

##### POP T3 - Population par sexe et âge en 2012

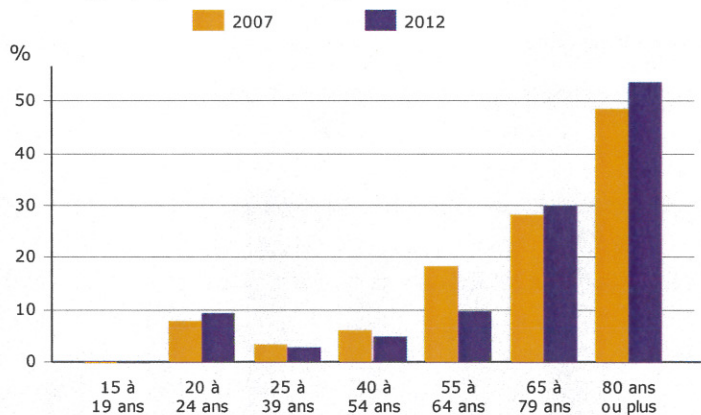
	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>615</b>	<b>100,0</b>	<b>649</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	139	22,6	125	19,2
15 à 29 ans	90	14,6	115	17,7
30 à 44 ans	111	18,0	112	17,2
45 à 59 ans	137	22,3	147	22,6
60 à 74 ans	87	14,1	88	13,5
75 à 89 ans	51	8,3	59	9,1
90 ans ou plus	0	0,0	4	0,6
0 à 19 ans	166	27,0	162	24,9
20 à 64 ans	352	57,2	373	57,4
65 ans ou plus	97	15,8	115	17,7

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**:: Chiffres clés Couples - Familles - Ménages**

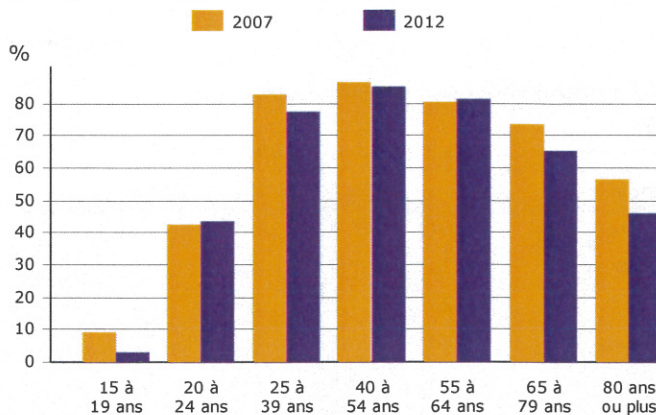
**Commune de Nouvion (80598)**

**FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages**



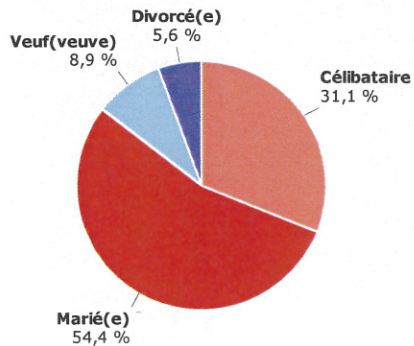
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge**



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**FAM G4 - État matrimonial des personnes de 15 ans ou plus en 2012**



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

## :: Chiffres clés Emploi - Population active

### Commune de Nouvion (80598)

#### EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2012	2007
<b>Ensemble</b>	<b>788</b>	<b>799</b>
<b>Actifs en %</b>	<b>68,8</b>	<b>70,5</b>
actifs ayant un emploi en %	60,6	59,7
chômeurs en %	8,2	10,8
<b>Inactifs en %</b>	<b>31,2</b>	<b>29,5</b>
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	6,5	8,5
retraités ou préretraités en %	11,2	7,3
autres inactifs en %	13,6	13,7

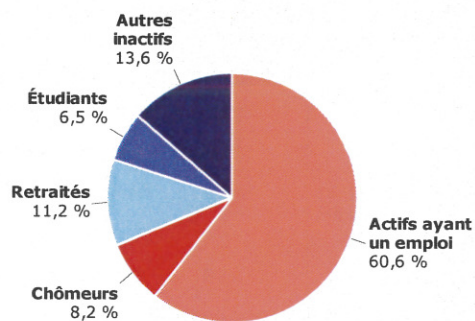
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

#### EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2012

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
<b>Ensemble</b>	<b>788</b>	<b>543</b>	<b>68,8</b>	<b>478</b>	<b>60,6</b>
15 à 24 ans	117	61	52,1	43	36,8
25 à 54 ans	490	418	85,3	377	76,9
55 à 64 ans	182	64	35,2	58	31,9
<b>Hommes</b>	<b>379</b>	<b>281</b>	<b>74,1</b>	<b>252</b>	<b>66,5</b>
15 à 24 ans	54	32	59,3	24	44,4
25 à 54 ans	232	217	93,5	200	86,2
55 à 64 ans	93	32	34,4	28	30,1
<b>Femmes</b>	<b>410</b>	<b>262</b>	<b>63,9</b>	<b>226</b>	<b>55,1</b>
15 à 24 ans	63	29	46,0	19	30,2
25 à 54 ans	258	201	77,9	177	68,6
55 à 64 ans	89	32	36,0	30	33,7

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

#### EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012



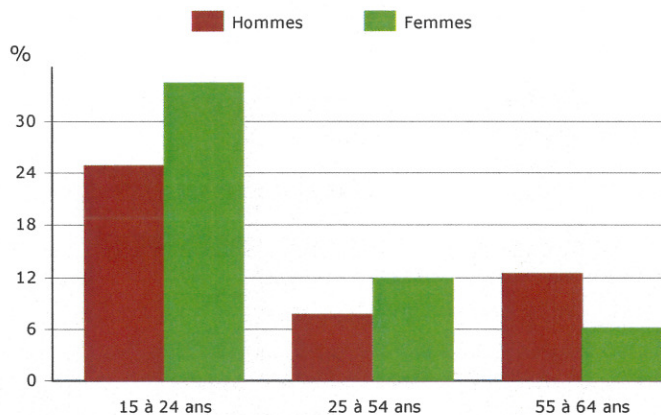
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

#### EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2012	2007
<b>Nombre de chômeurs</b>	<b>65</b>	<b>86</b>
Taux de chômage en %	12,0	15,3
Taux de chômage des hommes en %	10,3	12,3
Taux de chômage des femmes en %	13,7	18,9
Part des femmes parmi les chômeurs en %	55,4	55,8

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement)  
des 15-64 ans par sexe et âge en 2012**



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**EMP T5 - Emploi et activité**

	2012	2007
Nombre d'emplois dans la zone	346	393
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	484	479
Indicateur de concentration d'emploi	71,6	82,0
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	54,8	57,4

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

**EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel**

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>346</b>	<b>100,0</b>	<b>393</b>	<b>100,0</b>
<b>Salariés</b>	<b>291</b>	<b>84,1</b>	<b>333</b>	<b>84,7</b>
<i>dont femmes</i>	168	48,4	192	48,9
<i>dont temps partiel</i>	62	18,0	55	14,0
<b>Non-salariés</b>	<b>55</b>	<b>15,9</b>	<b>60</b>	<b>15,3</b>
<i>dont femmes</i>	24	6,9	19	4,8
<i>dont temps partiel</i>	8	2,3	3	0,8

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de travail.

**:: Chiffres clés Caractéristiques de l'emploi**

**Commune de Nouvion (80598)**

**ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2012**

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
<b>Ensemble</b>	<b>484</b>	<b>100,0</b>	<b>15,3</b>	<b>46,9</b>
Salariés	431	89,0	15,5	48,5
Non-salariés	53	11,0	13,2	34,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2012**

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>257</b>	<b>100,0</b>	<b>227</b>	<b>100,0</b>
<b>Salariés</b>	<b>222</b>	<b>86,4</b>	<b>209</b>	<b>92,1</b>
<i>Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée</i>	204	79,4	177	78,0
<i>Contrats à durée déterminée</i>	8	3,1	23	10,1
<i>Intérim</i>	3	1,2	1	0,4
<i>Emplois aidés</i>	1	0,4	4	1,8
<i>Apprentissage - Stage</i>	6	2,3	4	1,8
<b>Non-Salariés</b>	<b>35</b>	<b>13,6</b>	<b>18</b>	<b>7,9</b>
<i>Indépendants</i>	14	5,4	7	3,1
<i>Employeurs</i>	21	8,2	9	4,0
<i>Aides familiaux</i>	0	0,0	2	0,9

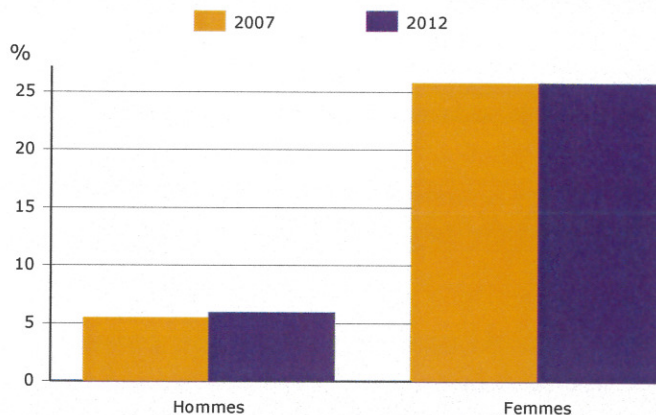
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

### ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2012

	Hommes	dont % temps partiel	Femmes	dont % temps partiel
<b>Ensemble</b>	<b>218</b>	<b>4,6</b>	<b>208</b>	<b>25,5</b>
15 à 24 ans	24	8,3	18	44,4
25 à 54 ans	175	4,0	166	23,5
55 à 64 ans	19	5,3	24	25,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

### ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



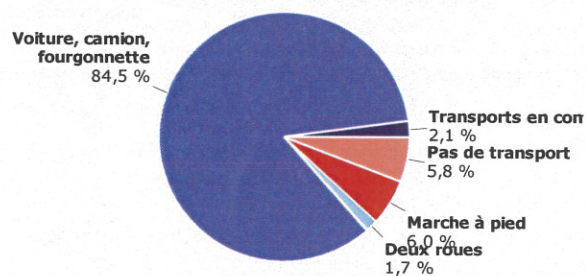
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

### ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>484</b>	<b>100,0</b>	<b>479</b>	<b>100,0</b>
Travaillent :				
dans la commune de résidence	125	25,8	148	31,0
<b>dans une commune autre que la commune de résidence</b>	<b>359</b>	<b>74,2</b>	<b>331</b>	<b>69,0</b>
située dans le département de résidence	326	67,4	306	63,8
située dans un autre département de la région de résidence	1	0,2	3	0,6
située dans une autre région en France métropolitaine	32	6,6	22	4,6
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	0	0,0	0	0,0

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

### ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.  
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

## :: Chiffres clés Logement

### Commune de Nouvion (80598)

#### LOG T2 - Catégories et types de logements

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>574</b>	<b>100,0</b>	<b>536</b>	<b>100,0</b>
Résidences principales	500	87,1	476	88,9
Résidences secondaires et logements occasionnels	35	6,0	32	5,9
Logements vacants	40	6,9	28	5,2
Maisons	493	86,0	464	86,7
Appartements	80	14,0	50	9,4

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

#### LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>500</b>	<b>100,0</b>	<b>476</b>	<b>100,0</b>
1 pièce	18	3,6	18	3,8
2 pièces	25	5,0	23	4,8
3 pièces	89	17,8	74	15,6
4 pièces	159	31,8	150	31,6
5 pièces ou plus	209	41,8	211	44,2

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

#### LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2012	2007
<b>Ensemble des résidences principales</b>	<b>4,4</b>	<b>4,5</b>
maison	4,6	4,8
appartement	2,6	3,3

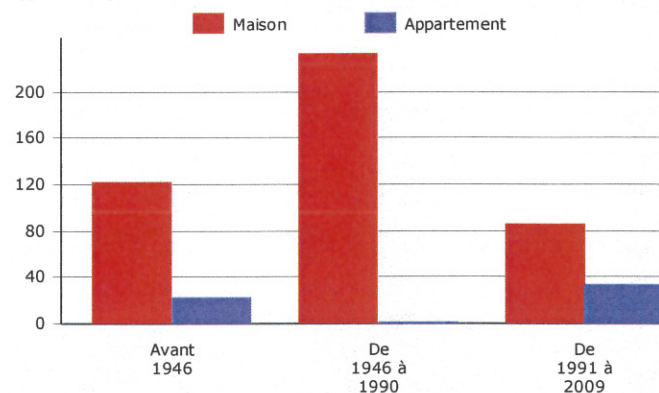
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

### LOG T5 - Résidences principales en 2012 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
<b>Résidences principales construites avant 2010</b>	<b>500</b>	<b>100,0</b>
Avant 1946	145	29,0
De 1946 à 1990	235	47,0
De 1991 à 2009	120	24,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

### LOG G1 - Résidences principales en 2012 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2010.

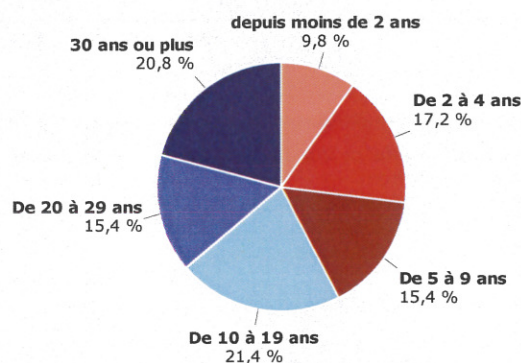
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

### LOG T6 - Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2012

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
<b>Ensemble</b>	<b>500</b>	<b>100,0</b>	<b>1 240</b>	<b>4,4</b>	<b>1,8</b>
Depuis moins de 2 ans	49	9,8	129	3,6	1,4
De 2 à 4 ans	86	17,2	237	4,0	1,5
De 5 à 9 ans	77	15,4	204	4,1	1,5
10 ans ou plus	288	57,6	670	4,7	2,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

### LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

### LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2012				2007	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>500</b>	<b>100,0</b>	<b>1 240</b>	<b>16,9</b>	<b>476</b>	<b>100,0</b>
Propriétaire	332	66,4	835	20,9	316	66,3
Locataire	156	31,2	369	8,6	147	30,9
dont d'un logement HLM loué vide	46	9,2	135	14,5	46	9,7
Logé gratuitement	12	2,4	36	14,3	13	2,7

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

### LOG T8M - Confort des résidences principales

	2012	%	2007	%
<b>Ensemble</b>	<b>500</b>	<b>100,0</b>	<b>476</b>	<b>100,0</b>
Salle de bain avec baignoire ou douche	489	97,8	465	97,7
Chauffage central collectif	24	4,8	40	8,4
Chauffage central individuel	193	38,6	177	37,3
Chauffage individuel "tout électrique"	158	31,6	151	31,8

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**LOG T9 - Équipement automobile des ménages**

	<b>2012</b>	<b>%</b>	<b>2007</b>	<b>%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>500</b>	<b>100,0</b>	<b>476</b>	<b>100,0</b>
<i>Au moins un emplacement réservé au stationnement</i>	361	72,2	365	76,6
<b>Au moins une voiture</b>	<b>423</b>	<b>84,6</b>	<b>400</b>	<b>84,0</b>
<i>1 voiture</i>	187	37,4	227	47,6
<i>2 voitures ou plus</i>	236	47,2	173	36,4

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**:: Chiffres clés Diplômes - Formation**

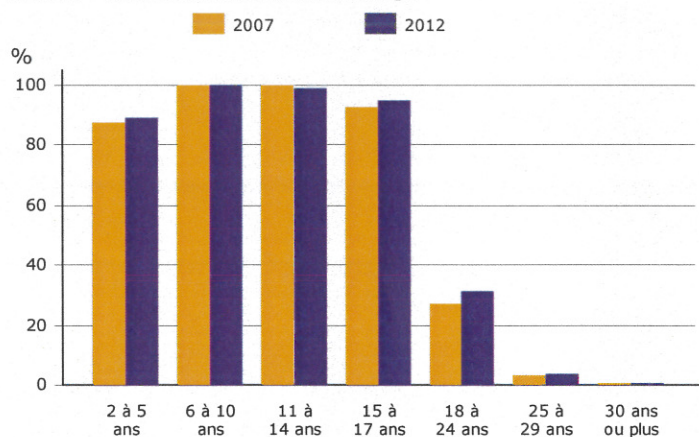
**Commune de Nouvion (80598)**

**FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2012**

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	63	56	88,9	89,7	87,5
6 à 10 ans	91	91	100,0	100,0	100,0
11 à 14 ans	79	78	98,7	97,6	100,0
15 à 17 ans	40	38	95,0	100,0	90,9
18 à 24 ans	77	24	31,2	27,8	34,1
25 à 29 ans	88	3	3,4	2,8	3,8
30 ans ou plus	795	2	0,3	0,3	0,2

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge**



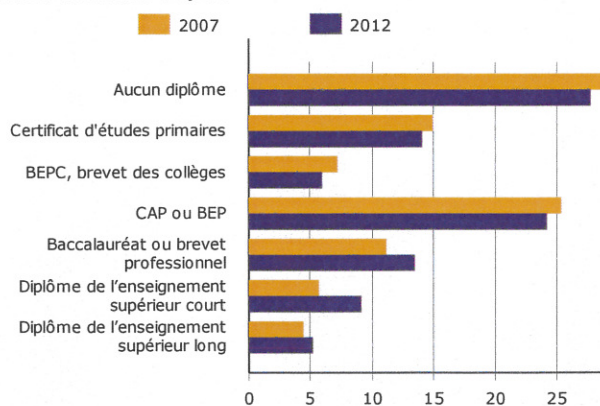
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2012**

	Ensemble	Hommes	Femmes
<b>Population non scolarisée de 15 ans ou plus</b>	<b>933</b>	<b>446</b>	<b>488</b>
<i>Part des titulaires en %</i>			
d'aucun diplôme	27,7	28,3	27,3
du certificat d'études primaires	14,1	12,1	16,0
du BEPC, brevet des collèges	6,0	4,3	7,6
d'un CAP ou d'un BEP	24,2	29,6	19,3
d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	13,5	13,5	13,5
d'un diplôme de l'enseignement supérieur court	9,2	7,4	10,9
d'un diplôme de l'enseignement supérieur long	5,2	4,9	5,5

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

**FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus**



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.



## :: Séries historiques des résultats du recensement

### Commune de Nouvion (80598)

#### POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	1 026	1 004	1 102	1 232	1 210	1 232	1 264
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	65,2	63,8	70,1	78,3	76,9	78,3	80,4

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

#### POP T2M - Indicateurs démographiques

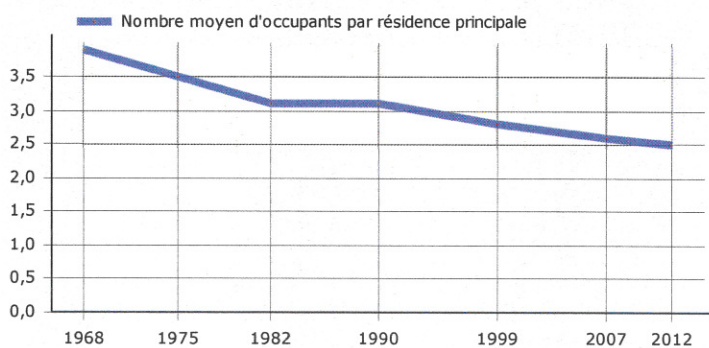
	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,3	+1,3	+1,4	-0,2	+0,2	+0,5
due au solde naturel en %	+0,8	+0,8	+0,5	+0,3	+0,2	+0,5
due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,1	+0,5	+0,9	-0,5	0,0	0,0
Taux de natalité (‰)	16,5	16,5	15,8	10,7	11,9	12,2
Taux de mortalité (‰)	8,7	8,3	10,6	8,2	9,4	6,9

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales - État civil.

#### FAM G1M - Évolution de la taille des ménages



Ce graphique fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

#### LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
<b>Ensemble</b>	<b>292</b>	<b>309</b>	<b>391</b>	<b>443</b>	<b>490</b>	<b>536</b>	<b>574</b>
Résidences principales	265	282	352	400	435	476	500
Résidences secondaires et logements occasionnels	13	17	25	24	26	32	35
Logements vacants	14	10	14	19	29	28	40

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

**:: Chiffres clés Tourisme****Commune de Nouvion (80598)****TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2015**

	Hôtels	Chambres
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

**TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2015**

	Terrains	Emplacements
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

**TOU T3 - Nombre d'autres hébergements collectifs au 1er janvier 2015**

	Hébergement	Nombre de places lit (1)
<b>Ensemble</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Résidence de tourisme et hébergements assimilés	0	0
Village vacances - Maison familiale	0	0
Auberge de jeunesse - Centre sportif	0	0

(1) chambres, appartements, dortoirs...

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux

**:: Chiffres clés Démographie des entreprises en 2014**

**Commune de Nouvion (80598)**

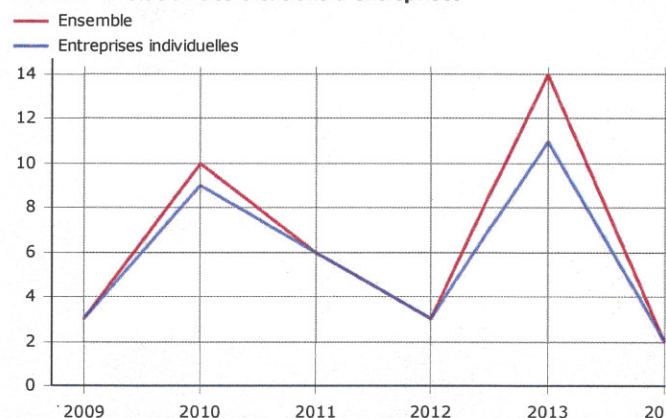
**DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2014**

	Ensemble	%	Taux de création
<b>Ensemble</b>	<b>2</b>	<b>100,0</b>	<b>3,6</b>
Industrie	0	0,0	0,0
Construction	0	0,0	0,0
Commerce, transports, services divers	2	100,0	6,5
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	2	100,0	15,4
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0	0,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises**



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN T2 - Créations d'entreprises individuelles par secteur d'activité en 2014**

	Entreprises individuelles créées	Part en % dans l'ensemble des créations des entreprises individuelles
<b>Ensemble</b>	<b>2</b>	<b>100,0</b>
Industrie	0	
Construction	0	
Commerce, transports, services divers	2	100,0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	2	100,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

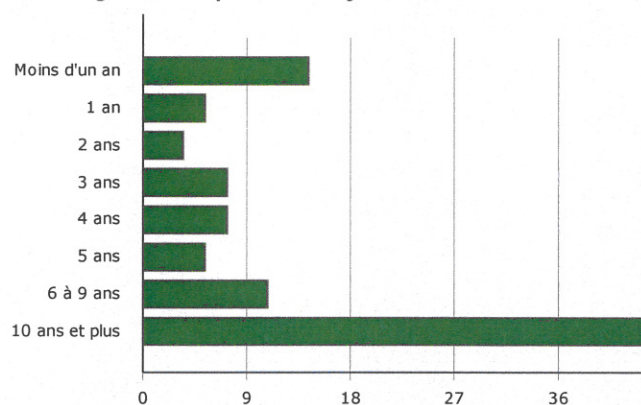
**DEN T3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 1er janvier 2014**

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>55</b>	<b>100,0</b>
Industrie	3	5,5
Construction	8	14,5
Commerce, transports, services divers	31	56,4
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	13	23,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	13	23,6

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

**DEN G2 - Âge des entreprises au 1er janvier 2014**



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

#### DEN T4 - Créations d'établissements par secteur d'activité en 2014

	Ensemble	%	Taux de création
<b>Ensemble</b>	<b>2</b>	<b>100,0</b>	<b>3,1</b>
Industrie	0	0,0	0,0
Construction	0	0,0	0,0
Commerce, transports, services divers	2	100,0	5,6
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	2	100,0	12,5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	0	0,0	0,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

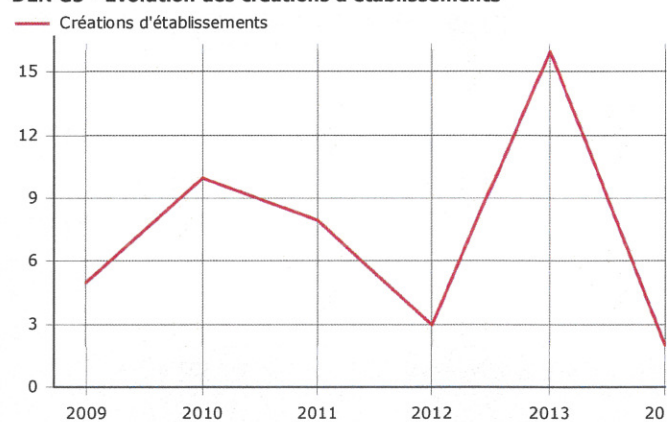
#### DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2014

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>64</b>	<b>100,0</b>
Industrie	3	4,7
Construction	10	15,6
Commerce, transports, services divers	36	56,3
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	16	25,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	15	23,4

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

#### DEN G3 - Évolution des créations d'établissements



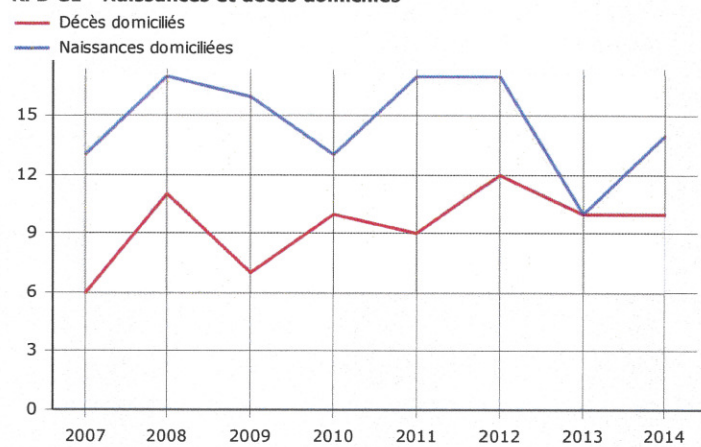
Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

## :: Chiffres clés Naissances et décès 2007 à 2014

### Commune de Nouvion (80598)

#### RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, statistiques de l'état civil.

**:: Chiffres clés Caractéristiques des établissements en 2013**

**Commune de Nouvion (80598)**

**CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2013**

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>90</b>	<b>100,0</b>	<b>65</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	7	7,8	4	3	0	0	0
Industrie	3	3,3	2	1	0	0	0
Construction	11	12,2	7	4	0	0	0
Commerce, transports, services divers	43	47,8	35	6	2	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	17	18,9	10	5	2	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	26	28,9	17	4	2	3	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

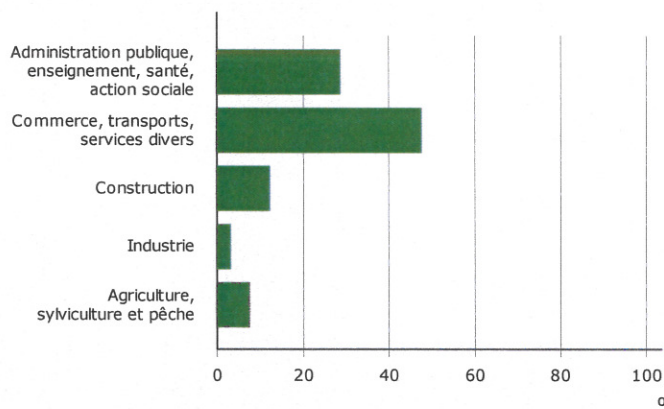
**CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2013**

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>248</b>	<b>100,0</b>	<b>76</b>	<b>50</b>	<b>122</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	10	4,0	10	0	0	0	0
Industrie	3	1,2	3	0	0	0	0
Construction	13	5,2	13	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	50	20,2	24	26	0	0	0
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	47	19,0	21	26	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	172	69,4	26	24	122	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

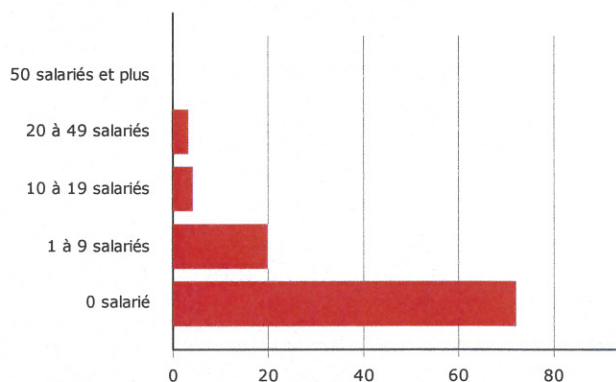
**CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2013**



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

**CEN G2 - Répartition des établissements actifs par tranche d'effectif salarié au 31 décembre 2013**



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

**CEN T3 - Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2013**

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>90</b>	<b>100,0</b>	<b>248</b>	<b>100,0</b>
Sphère productive	20	22,2	31	12,5
<i>dont domaine public</i>	0	0,0	0	0,0
Sphère présentielle	70	77,8	217	87,5
<i>dont domaine public</i>	12	13,3	105	42,3

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

## :: Chiffres clés Revenus et pauvreté des ménages en 2012

### Commune de Nouvion (80598)

#### REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2012

	2012
Nombre de ménages fiscaux	524
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	1 279,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	17 641
Part des ménages fiscaux imposés en % (1)	

(1) Cet indicateur est soumis aux règles du secret statistique :

pas de valeur pour les territoires de moins de 1000 ménages fiscaux et moins de 2000 personnes.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

**:: Chiffres clés Salaires et revenus d'activité**

**Commune de Nouvion (80598)**